Intégration professionnelle

Politiques migratoires : le gouvernement sollicite l'accompagnement de la CGEM

près la société civile, voici venu le tour du patronat pour s'impliquer au processus de la mise en place de la nouvelle politique migratoire nationale. De ce fait, une rencontre a été organisée vendredi dernier au siège de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) à Casablanca.

Présidant cette rencontre, le ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, Anis Birou a fait le point sur l'état d'avancement de la nouvelle politique, en vigueur depuis le 11 novembre 2013. Le ministre affirme que le nombre des demandes de régularisation reçues s'approche des 10 000 demandes alors que 530 demandeurs d'asile ont vu leur situation régularisée. Pour mener à bien cette mission, quelque 83 bureaux des étrangers ont été inaugurés dans les préfectures afin de recevoir et d'examiner les demandes de régularisation. Ces opérations sur le terrain sont accompagnées d'une mise à niveau juridique et institutionnelle, tient à souligner le responsable gouvernemental. Une sous-commission interministérielle ad hoc a été mise en place pour assurer la mise à niveau juridique et institutionnelle de l'immigration, de l'asile ainsi que de la lutte contre la traite des êtres humains.

De son côté, la présidente de la CGEM, Miriem Bensalah-Chagroun s'est félicitée de l'adoption d'une telle politique au Maroc en affirmant qu'il s'agit là d'une première au niveau africain. Elle a tenu à souligner la prédisposition du patronat à accompagner cette politique au niveau économique notamment sur le volet de l'emploi. Prenant part à la rencontre, des représentants des entreprises marocaines ont exigé l'établissement d'un bilan des compétences pour les différents immigrés régularisés dans l'objectif de créer une base de données avec les différents «CV» qui seront mis à la disposition des employeurs. Les patrons marocains ont insisté également sur les retombées positives d'une telle opération non seulement au niveau de l'image du Maroc, mais aussi au niveau de la représentativité économique à l'étranger. «Les différents cadres qui seront employés peuvent être des représentants de l'économie marocaine dans leurs pays d'origine après leur passage dans les entreprises marocaines», ontils affirmé.

À ce niveau, le ministre de tutelle s'est montré rassurant. Des programmes conjoints avec le ministère de l'Emploi, l'ANAPEC et l'OFPPT ont été mis en place pour assurer une intégration complète et souple des différents immigrés régularisés, a-t-il déclaré.

Rappelons que le nombre des personnes concernées par cette nouvelle

politique peut dépasser les 35 000 personnes d'ici la fin de l'année 2014. Ils sont issus de plus de 80 nationalités différentes selon le ministre et répondent à un certain nombre de critères tels que la justification d'une présence de 5 ans sur le sol marocain, un mariage avec une Marocaine pour plus de 2 ans, présentation d'un contrat de travail de 2 ans ou un mariage avec d'autres immigrés réguliers pour une durée de 4 années.

Ayoub Lahrache

Partenariat avec la société civile

Depuis son lancement officiel le 11 novembre dernier, la nouvelle politique migratoire nationale a mobilisé les différentes composantes de la société marocaine. La société civile en particulier a été associée au projet depuis son lancement. Deux réunions stratégiques ont été d'ailleurs tenues le 14 novembre et le 23 janvier dernier avec les représentants des associations marocaines. Lors de la dernière rencontre, le ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, Anis Birou a appelé les différentes associations à émettre leurs propositions dans un délai d'un mois afin qu'elles soient examinées et intégrées dans les premières moutures des trois projets de loi relatifs à la question d'immigration et qui sont prévus pour le mois d'avril prochain.